

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZONE « ILBARRITZ-MOURISCOT »

SIEGE : HOTEL DE VILLE DE BIARRITZ (64200)

☎ : 05.59.41.59.41

TELECOPIE : 05.59.24.49.19

PROCEDURE ADAPTEE (article 27 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics)

Annonce parue au B.O.A.M.P. sous le n° 19-2794

COLLECTIVITE :

S.I.A.Z.I.M. (SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZONE ILBARRITZ-MOURISCOT)

Mairie de Biarritz - Direction des Marchés Publics
Avenue Edouard VII - B.P. 58 - 64202 BIARRITZ Cedex

☎ : 05.59.41.39.69 - E.mail : marche@biarritz.fr

OBJET DU MARCHÉ :

Accord cadre à bons de commande pour l'entretien des espaces verts du S.I.A.Z.I.M. :

- Espaces verts le long des plages de la Milady et d'Ilbarritz
- Abords de la Cité de l'Océan
- Rond-point Maïté Barnetche et ses abords sur le CD 911
- Abords du Centre Equestre d'Ilbarritz
- Abords du Lac Mouriscot

L'accord cadre sera conclu pour une durée initiale courant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2019. Il pourra être reconduit une fois pour une durée de 12 mois (année 2020).

Le montant des commandes susceptibles d'être effectuées annuellement variera dans les limites suivantes : minimum : 50 000 € T.T.C. / maximum : 130 000 € T.T.C.

OBTENTION DES DOSSIERS :

Le dossier doit être téléchargé à l'adresse suivante : www.eadministration64.fr

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES :

Pour toute question ou demande dans le cadre de la consultation, veuillez utiliser le profil acheteur de la Ville de Biarritz : www.eadministration64.fr

Une réponse vous sera apportée sur celui-ci.

CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES :

La date limite de remise des offres est fixée au **4 février 2019 à 16 h 00**, par voie électronique à l'adresse suivante : www.eadministration64.fr

Le dépôt des offres doit être effectué uniquement par voie électronique via le profil acheteur (pas d'envoi par courrier ou courrier électronique).